

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, Nadhem Idoudi, directeur principal Planification intégrée et valorisation des stratégies d'affaires chez Hydro-Québec, au 75, boul. René-Lévesque O., en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle ;
2. Je suis à l'emploi d'Hydro-Québec depuis 2004 et j'occupe les fonctions de directeur principal Planification intégrée et valorisation des stratégies d'affaires, et ce, depuis 2022.
3. À l'occasion de la préparation du Plan d'approvisionnement 2023-2032, j'ai participé à l'analyse de la situation de l'équilibre offre - demande en énergie et en puissance du Distributeur, aux fins notamment d'établir la planification des approvisionnements ;
4. Dans sa planification à conditions climatiques normales, le Distributeur considère que des achats additionnels prévus au-delà de 3 TWh en période hivernale représente un volume significatif, lequel est suffisant pour requérir un approvisionnement de long terme ;
5. Dans sa décision D-2022-062, rendue le 19 mai 2022, la Régie considère que la stratégie d'utilisation des marchés de court terme du Distributeur contribue adéquatement à la gestion des aléas de la demande en énergie ;
6. Tel qu'il appert du bilan d'énergie présenté à la pièce HQD-2, document 3, les besoins en énergie additionnelle en hiver sont élevés, et ce, sans l'ajout de la charge liée au solde du bloc réservé à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs (le Bloc réservé). On y constate des achats d'énergie anticipés de près de 3 TWh en hiver dès 2025 et dépassant même les 3 TWh en 2027. Une stratégie d'appel d'offres de court terme est prévue pour sécuriser une partie des volumes d'énergie nécessaires ;
7. Toute charge additionnelle significative ajoutée à la prévision des besoins en énergie liée au solde du Bloc réservé se traduirait donc par une pression supplémentaire sur les volumes d'énergie additionnelle devant être acquis, lesquels sont déjà importants. Le Distributeur est d'avis qu'il importe de limiter, dans la mesure du possible, le risque que cette situation se produise ;

8. L'ajout de l'intégralité du solde restant du Bloc réservé, de l'ordre de 270 MW, aurait un impact sur les besoins d'environ 2,2 TWh annuellement, et d'environ 700 GWh en hiver ;
9. Le bilan d'énergie alternatif présenté au tableau 3.6 de la pièce HQD-2, document 3 montre l'impact de l'ajout hypothétique de l'entièreté du solde du Bloc réservé dès 2024. Dans une telle situation, les volumes d'énergie additionnelle requis excéderaient alors les 3 TWh pour ce même hiver et les suivants, ce qui entraînerait un recours accru et important aux marchés de court terme. Ultimement, cela serait susceptible de mettre à risque la fiabilité et la sécurité d'approvisionnement du Distributeur ;
10. Ainsi, l'ouverture du Guichet unique pour cette catégorie de clients, compte tenu de son impact potentiel sur l'équilibre énergétique, pourrait également avoir un impact sur la capacité d'Hydro-Québec à participer à la transition énergétique au Québec ;
11. La diminution significative des quantités d'énergie pour cette catégorie de clients permettrait de limiter l'impact de cette clientèle sur le bilan d'énergie d'Hydro-Québec et favoriserait le maintien de l'équilibre énergétique ;
12. Tous les faits allégués à la présente affirmation solennelle sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 1er novembre 2022

(s) NADHEM IDOUDI

Nadhém Idoudi

Déclaré solennellement par vidéoconférence,
à Montréal, Québec, ce 1er novembre 2022

(s) Maria Gisela Martinez Hernandez

Maria Gisela Martinez Hernandez
Commissaire à l'assermentation pour tous les
Districts du Québec # 239 196